

De : Jean-Claude GONI <

>

Envoyé : mercredi 15 octobre 2025 09:30

À : Urbanisme Solliès Toucas <urba@mairie-solles-toucas.fr>

Objet : Enquête publique – Modification n°2 du PLU de Solliès-Toucas

A l'attention de :

- Madame HUARD Alexandra,
- Jean Michel PORCHER, commissaire enquêteur monsieur,

Madame, monsieur,

Veillez trouver, ci joint mon courrier de témoignage concernant l'enquête publique – Modification n°2 du PLU de Solliès-Toucas.

Jean-Claude GONI

Jean-Claude GONI

83210 Solliès-Toucas

Solliès-Toucas, le 14 octobre 2025

À l'attention de : Monsieur Jean-Michel PORCHER Commissaire Enquêteur
Enquête publique – Modification n°2 du PLU de Solliès-Toucas

Objet : Contribution citoyenne – Soutien au projet d'éco-hameau "La Font de Pouille"

Monsieur le Commissaire enquêteur,

En tant qu'habitant de Solliès-Toucas, sensible aux enjeux de transition écologique et à la qualité de vie locale, je souhaite exprimer mon profond soutien au projet d'éco-hameau initialement prévu sur le site de La Font de Pouille, à Solliès-Toucas.

Ce projet, validé en 2018 par la commune dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) via une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), définit les grandes lignes de l'aménagement du site : habitat écologique, intégration paysagère, espaces partagés et salle dédiée à des activités ouvertes au public. L'OAP garantit la cohérence du projet avec les besoins du territoire, tout en encadrant son développement. Sa suppression serait un recul pour l'innovation sociale et écologique dans notre commune et sur le territoire, d'autant que le reclassement en zone naturelle (N) ferait disparaître toute reconnaissance officielle de ce projet dans les documents d'urbanisme.

Ayant participé à plusieurs événements associatifs et rencontres organisés sur ce site, j'ai pu constater combien ce lieu incarnait une démarche constructive, concrète et tournée vers l'avenir. Il s'agit d'un projet d'utilité collective, pensé pour accueillir les familles, les associations et des activités pédagogiques et culturelles.

Il répond à un besoin identifié : celui d'un lieu d'accueil partagé, d'autant plus depuis la disparition du tiers-lieu « Kanoppée ». De telles initiatives mériteraient d'être accompagnées et soutenues, car elles renforcent le tissu social, favorisent les liens entre habitants et soutiennent l'économie locale en offrant aux acteurs associatifs et indépendants un lieu pour exercer leurs activités.

Ce site est un espace de lien et de transmission : les familles s'y retrouvaient autour d'un jardin pédagogique, les enfants y découvraient la nature, et les initiatives menées étaient vertueuses, collectives et inspirantes. Le projet d'éco-hameau démontre qu'un habitat écologique, sobre, autonome et inclusif peut être un levier de préservation de la nature, et non une menace pour elle. Il s'inscrit pleinement dans l'esprit du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), en alliant sobriété foncière, biodiversité, innovation sociale et participation citoyenne.

Je regrette profondément que ce projet soit aujourd'hui menacé par la suppression de l'OAP. Pourtant, il est essentiel de construire ensemble, de soutenir les acteurs locaux et de valoriser les initiatives qui donnent sens à la transition écologique.

La disparition de ce projet constituerait, à mes yeux, une perte majeure pour le village et pour tout le territoire de la vallée du Gapeau :

- perte d'un modèle inspirant,
- perte d'un lieu d'expérimentation utile,
- perte d'un exemple concret d'écologie appliquée et de vivre-ensemble.

Dans un esprit constructif, je formule les demandes suivantes :

- Le maintien de l'OAP "La Font de Pouille", ou son adaptation pour permettre la réalisation du projet d'éco-hameau à densité raisonnée ;
- L'ouverture d'un espace de concertation technique entre la mairie, les associations environnementales et les professionnels de l'éco-construction, afin d'évaluer objectivement les potentialités du site et d'envisager un cadre partagé de développement ;
- La reconnaissance du site comme espace pilote d'expérimentation pour la transition écologique, intégrant architecture durable, agroécologie et pédagogie environnementale.
- expérimenter un projet d'éco-habitations respectueux de l'environnement.
- l'accès à des activités de parentalité, d'éducation à l'écologie, d'événements culturels,
- une réponse locale à la demande de logements respectueux de l'environnement.

Je demande donc :

- Le maintien de l'OAP ou la mise en place d'une solution permettant la poursuite du projet.
- La préservation d'un espace dédié à l'accueil du public et aux activités sociales.

Ce projet constitue une véritable richesse pour notre vallée, en renforçant le lien social, en proposant des solutions écologiques innovantes et en dynamisant notre territoire.

Je vous remercie de prendre en considération cet avis.

Je suis convaincu que Solliès-Toucas a ici l'opportunité de montrer l'exemple, en choisissant la voie de la concertation, de l'innovation et du respect du vivant.

Je vous remercie de l'attention portée à ma contribution et reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes salutations respectueuses.

Jean-Claude GONI



De :

Envoyé : mercredi 15 octobre 2025 09:04

À : Urbanisme Solliès Toucas <urba@mairie-solles-toucas.fr>

Objet : ENQUETE PUBLIQUE MODIFICATION PLU

Importance : Haute

Bonjour,

à Madame HUARD Alexandra

et à l'attention du commissaire enquêteur Monsieur Jean-Michel PORCHER

Ma contribution à l'enquête publique de modification du PLU de Solliès-

Toucas

Cordialement JP Luquand

Jean Pierre LUQUAND

83210 SOLLIES-PONT

CONTRIBUTION de JP LUQUAND à la MODIFICATION du PLU de SOLLIÈS-TOUCAS

Bonjour,

Je soussigné Jean-Pierre Luquand,

à Solliès-Pont.

Je suis un des initiateurs de l'association « la vallée du Gapeau en transition » et son co-président de 2020 jusqu'à fin 2024.

Notre association avait établi son siège dans ce lieu, dit « la Font de Pouille », ce qui lui a permis de lancer une belle dynamique sur le territoire.

La Vallée du Gapeau en transition a rassemblé dans une démarche de transition écologique et de solidarité, avec de nombreuses réalisations, entre autres :

- Une épicerie coopérative, la « cerise sur le Gapeau » à La Farlède ;
- Une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Gapeau énergie citoyenne (GEC) pour développer des installations d'énergie renouvelable dans un cadre citoyen ;
- Un Tiers-lieu, intitulé « Kanopée » reconnu par l'Etat comme service public, qui a abrité de nombreuses activités d'animation culturelles et de loisir, un atelier de reconditionnement d'ordinateurs et de formation numérique. Son activité se poursuit sur la commune de Cuers.

Les valeurs portées par cet éco-lieu sont les nôtres, à la fois comme lieu ressource, comme équipement au service du public, et comme projet innovant d'éco-habitation.

Dans un moment où les réponses au défi écologique et à la cohésion sociale, sont urgentes, ce lieu peut y répondre, à son échelle. Par l'innovation sociale et écologique locale il peut permettre un rayonnement bien au-delà de la commune.

L'OAP, définit les grandes lignes de l'aménagement d'un secteur, il évite que le projet soit dévoyé par des intérêts privés. Elle fixe des principes, un cadre : types et volumes de constructions autorisées, espaces publics, accès, zones d'activités, intégration paysagère, etc.

Il appartient à la commune, d'entamer un dialogue constructif, pour redéfinir ces principes, par exemple limiter le nombre de logements prévus et d'intégrer si nécessaire d'autres règles, pour assurer un aménagement cohérent et réfléchi.

Dans cette démarche, je m'inscris pour la préservation de l'OAP "La Font de Pouille", dans le cadre de l'enquête publique sur la modification n°2 du PLU de Solliès-Toucas.

Je demande à ce que ma contribution soit intégrée au registre d'enquête publique.

Jean-Pierre LUQUAND

Fait par mail le 14 octobre 2025

De : Marion Brincat <

Envoyé : mercredi 15 octobre 2025 08:24

À : Urbanisme Solliès Toucas <urba@mairie-solles-toucas.fr>

Objet : Transmission Complémentaire de Signatures - Pétition Enquête Publique Modification PLU

À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Veillez trouver, ci-joint, la suite des signatures de la pétition relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), dans le cadre de l'enquête publique en cours.

Ces signatures complémentaires font suite à l'envoi initial transmis le dimanche 12 octobre par Monsieur et Madame TOUCAS, porteurs de la pétition.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Cordialement,

Mme Brincat

A l'attention de
Monsieur le Commissaire enquêteur
1 Place Clément Balestra
83210 Solliès-Toucas

Solliès Toucas, le 30 septembre 2025

**Avis sur la procédure de modification n°2
du Plan Local d'Urbanisme (PLU) dans le cadre de l'enquête publique**

PÉTITION

Nous venons par cette pétition donner notre avis sur la modification n°2 du PLU, et notamment sur l'OAP Font de Pouille (lieu pépé ferraille comme le nomme nos anciens), route qui mène au Hameau de Valaury, cette zone naturelle (N) transformée en zone I A urbaniser (IAU) par l'ancienne municipalité.

En effet, cette zone, vouée à devenir une zone urbaine, augmentera de 30 logements donc doublera le nombre de riverains à 60, amplifiera entre 50 à 60 le nombre d'enfants.

Ces incalculables défis vont nécessiter d'innombrables inconvénients, à savoir :

- La circulation automobile et la sécurité routière

La route de Valaury est déjà très saturée et dangereuse, notamment pour les piétons et les jeunes qui se rendent au pumptrack à pied, en trottinette ou à vélo. Rajouter une soixantaine de véhicules minimum sur cette route est une aberration.

- Les raccordements

De nouveaux logements mettront en difficulté la capacité des équipements.

Les réseaux d'eaux, d'électricité ou encore d'assainissement.

D'immenses travaux qui entre autres, par le passage des poids lourds continueront à dégrader encore plus notre petite route et accentuera encore plus sa dangerosité déjà suffisante.

- L'écologie

Nous tenons à préserver les caractéristiques écologiques, forestières de notre environnement, la qualité de notre site, notre paysage et son intérêt, son esthétique. Toute construction dégradera l'environnement, la conservation de la biodiversité et de notre commune.

- Les risques d'incendies.

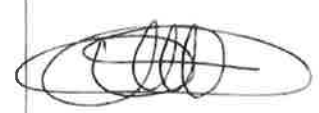
Les feux plus précoces, plus intenses et plus étendus qu'auparavant, y compris dans des zones jusqu'alors peu touchées. Sans oublier que même si l'activité humaine est à l'origine de la plupart des départs des feux, ils s'intensifient avec la sécheresse, le changement climatique.

L'évacuation en cas de feux de forêt mettra en risque la sécurité des riverains.

La difficulté pour les employés municipaux d'entretenir les chemins communaux à l'accès des logements. Sans oublier les équipements indispensables pour la sécurité incendie.

Comité Pétition
De ces faits, nous sommes favorable au contenu de la modification du PLU, à savoir la suppression de l'OAP et demandons que cette zone soit reclassée en Zone N.

PETITION

Nom	Prénom	Adresse	Signature
Brincat	Marion	Rte de Valaury	
Brincat	Geoffrey	Rte de Valaury	
Gordon	Morgan	Route de Valaury	
Gordon	Nanie	Rte de Valaury	
Guilhou	Nauvees	Impasse lézardiére	
Jimenez	Sophie	ch des Bugarespes	
Billot	perlene	des jardins de la Collée	
SICOLI	Stéphane	des Rouvières	
BAISSAS	Fathieu	des Rouvières	
MURGO	Florence	Pied de lique	

Pe

[illegible]

Alexandra HUARD

De: Carine CHEVRIER <
Envoyé: mercredi 15 octobre 2025 08:01
À: Urbanisme Solliès Toucas
Objet: Soutien au mémoire collectif des citoyens de la Vallée du Gapeau – OAP La Font de Pouille
Pièces jointes: Mémoire de soutine OAP.pdf

Madame, monsieur, bonjour,

Je soussigné(e) CHEVRIER Carine, resident à Toulon, soutiens le mémoire collectif joint, relatif à la préservation de l'OAP "La Font de Pouille", dans le cadre de l'enquête publique sur la modification n°2 du PLU de Solliès-Toucas.

Ce projet propose une alternative à cette dualité tout béton ou tout nature, proposant une réflexion qui relie l'homme et la nature et une initiative d'avenir pour apprendre à cohabiter avec les êtres vivants non humains qui nous entourent.

C'est pourquoi, je demande à ce que ma contribution soit intégrée au registre d'enquête publique.

Carine CHEVRIER

Fait par mail le 15 octobre 2025

Mémoire de soutien au projet d'éco-hameau "La Font de Pouille"

Contribution à l'enquête publique – Modification n°2 du PLU de Solliès-Toucas

À l'attention de Monsieur Jean-Michel PORCHER, Commissaire enquêteur

Objet :

Soutien citoyen à la préservation de l'OAP "La Font de Pouille" et au projet d'éco-hameau participatif et écologique

Nous, soussignés, citoyens, habitants, acteurs associatifs et professionnels de Solliès-Toucas et de la vallée du Gapeau et du territoire, exprimons notre **soutien au maintien du projet d'éco-hameau "La Font de Pouille"**, inscrit dans le PLU de 2018 au titre de l'OAP n°2.

Ce projet, reconnu pour son **intérêt collectif et environnemental**, constitue une **initiative exemplaire** en matière d'urbanisme durable, d'innovation écologique et de lien social.

Un projet cohérent et utile pour le territoire

L'éco-hameau "La Font de Pouille" vise à :

- Créer des **logements écologiques et sobres**, intégrés dans le paysage et respectueux de la biodiversité ;
- Offrir un **lieu d'accueil et de ressources** pour les familles, les écoles et les associations ;
- Favoriser la **mixité intergénérationnelle et la coopération entre habitants** ;
- Contribuer activement à la **transition écologique locale**, en cohérence avec le **PADD**, le **PCAET** et la loi **ZAN**.

Ce projet est le fruit d'un travail collectif et citoyen, fondé sur la sobriété foncière et la recherche d'un équilibre entre **habitat, nature et lien social**.

Une suppression injustifiée et préjudiciable

La suppression de l'OAP et le reclassement du secteur en **zone naturelle (N)** :

- **empêcheraient la concrétisation d'un projet exemplaire** déjà validé en 2018 ;
- **priveraient la commune d'un espace de sensibilisation et d'expérimentation écologique** ;
- **rompraient la cohérence du PADD**, en supprimant l'une des rares zones d'habitat durable et maîtrisé.

Nous considérons que ce déclassement ne repose sur **aucun élément écologique nouveau** et qu'il va à l'encontre des engagements publics en matière de développement durable, de participation citoyenne et de cohésion territoriale.

Notre conviction :

Son abandon constituerait une **perte sociale, écologique et culturelle majeure** pour la commune et ses habitants.

En conséquence, nous demandons :

1. **Le maintien de l'OAP "La Font de Pouille"** dans le PLU, conformément à sa vocation initiale de projet d'intérêt général ;
2. **À défaut, la création d'une zone dédiée d'un projet écologique et participatif**, garantissant la continuité des usages pédagogiques et collectifs du site ;
3. **Le respect des articles L.153-31 et L.153-36 du Code de l'urbanisme**, garantissant la cohérence entre PLU et PADD ;
4. **L'ouverture d'un dialogue constructif** entre la commune, les habitants, les associations et les porteurs de projets, afin de co-construire un aménagement durable, exemplaire.

Solliès-Toucas a ici l'occasion de montrer l'exemple, en choisissant la voie de la concertation, de l'innovation et du respect du vivant.

Préserver l'OAP de "La Font de Pouille", c'est préserver **une vision d'avenir pour notre territoire**.

Fait à Solliès-Toucas, le 10 octobre 2025

Les soutiens recueillis ont été obtenus librement, dans le cadre de la participation du public à l'enquête publique prévue à l'article **L.123-19 du Code de l'environnement**.

Chaque signataire ou contributeur conserve le droit d'adresser séparément, par voie électronique ou courrier, une confirmation de soutien au présent mémoire collectif à l'attention du commissaire enquêteur.

De : Marion Launay <

Envoyé : mercredi 15 octobre 2025 08:00

À : Urbanisme Solliès Toucas <urba@mairie-solles-toucas.fr>

Objet : Soutien citoyen au mémoire collectif à la préservation OAP "La Font de Pouille" et au projet d'éco hameau participatif et écologique

Bonjour Madame HUARD, Monsieur Jean Michel PORCHER,

Je soussignée Launay Marion, demeurant maintenant à Sanary Sur mer, soutiens le mémoire collectif joint, relatif à la préservation de l'OAP "La Font de Pouille", dans le cadre de l'enquête publique sur la modification n°2 du PLU de Solliès-Toucas.

J'aimerais aussi partager qu'en tant que professionnelle, j'interviens, en partenariat avec les différentes structures qui appartiennent aux Réseaux Parentalité établis par la CAF du Var et qui proposent donc avec son soutien des actions de soutien à la parentalité à destination des familles de différents territoires : pour ma part principalement sur TPM Hyères, TPM Est, Vallée du Gapeau, Toulon, et TPM Ouest. Or depuis l'arrêt des activités de l'association Sollei'O, notamment sur le lieu du projet d'éco-hameau de la "La Font de Pouille", je n'interviens finalement plus du tout sur ce territoire identifié par la CAF de la Vallée du Gapeau et ai donc perdu le lien créer avec les familles depuis mes premières interventions, qui datent de 2019 dans le cadre de la Quinzaine des Familles organisée par la CAF justement. Actions que nous avons d'abord commencées dans un cadre bénévole avant d'obtenir le soutien administratif et financier de la CAF du Var. Aussi je suis attristée par l'arrêt de ce travail au service des familles du territoire mené avec persévérance sur ces dernières années, alors que je serais ravie à l'idée de pouvoir les retrouver prochainement...

Je demande à ce que ma contribution soit intégrée au registre d'enquête publique.

Cordialement

Fait par mail le 14 octobre 2025.

Marion Launay

Mémoire de soutien au projet d'éco-hameau "La Font de Pouille"

Contribution à l'enquête publique – Modification n°2 du PLU de Solliès-Toucas

À l'attention de Monsieur Jean-Michel PORCHER, Commissaire enquêteur

Objet :

Soutien citoyen à la préservation de l'OAP "La Font de Pouille" et au projet d'éco-hameau participatif et écologique

Nous, soussignés, citoyens, habitants, acteurs associatifs et professionnels de Solliès-Toucas et de la vallée du Gapeau et du territoire, exprimons notre **soutien au maintien du projet d'éco-hameau "La Font de Pouille"**, inscrit dans le PLU de 2018 au titre de l'OAP n°2.

Ce projet, reconnu pour son **intérêt collectif et environnemental**, constitue une **initiative exemplaire** en matière d'urbanisme durable, d'innovation écologique et de lien social.

Un projet cohérent et utile pour le territoire

L'éco-hameau "La Font de Pouille" vise à :

- Créer des **logements écologiques et sobres**, intégrés dans le paysage et respectueux de la biodiversité ;
- Offrir un **lieu d'accueil et de ressources** pour les familles, les écoles et les associations ;
- Favoriser la **mixité intergénérationnelle et la coopération entre habitants** ;
- Contribuer activement à la **transition écologique locale**, en cohérence avec le **PADD**, le **PCAET** et la loi **ZAN**.

Ce projet est le fruit d'un travail collectif et citoyen, fondé sur la sobriété foncière et la recherche d'un équilibre entre **habitat, nature et lien social**.

Une suppression injustifiée et préjudiciable

La suppression de l'OAP et le reclassement du secteur en **zone naturelle (N)** :

- **empêcheraient la concrétisation d'un projet exemplaire** déjà validé en 2018 ;
- **priveraient la commune d'un espace de sensibilisation et d'expérimentation écologique** ;
- **rompraient la cohérence du PADD**, en supprimant l'une des rares zones d'habitat durable et maîtrisé.

Nous considérons que ce déclassement ne repose sur **aucun élément écologique nouveau** et qu'il va à l'encontre des engagements publics en matière de développement durable, de participation citoyenne et de cohésion territoriale.

Notre conviction :

Son abandon constituerait une **perte sociale, écologique et culturelle majeure** pour la commune et ses habitants.

En conséquence, nous demandons :

1. **Le maintien de l'OAP "La Font de Pouille"** dans le PLU, conformément à sa vocation initiale de projet d'intérêt général ;
2. **À défaut, la création d'une zone dédiée d'un projet écologique et participatif**, garantissant la continuité des usages pédagogiques et collectifs du site ;
3. **Le respect des articles L.153-31 et L.153-36 du Code de l'urbanisme**, garantissant la cohérence entre PLU et PADD ;
4. **L'ouverture d'un dialogue constructif** entre la commune, les habitants, les associations et les porteurs de projets, afin de co-construire un aménagement durable, exemplaire.

Solliès-Toucas a ici l'occasion de montrer l'exemple, en choisissant la voie de la concertation, de l'innovation et du respect du vivant.

Préserver l'OAP de "La Font de Pouille", c'est préserver **une vision d'avenir pour notre territoire**.

Fait à Solliès-Toucas, le 10 octobre 2025

Les soutiens recueillis ont été obtenus librement, dans le cadre de la participation du public à l'enquête publique prévue à l'article **L.123-19 du Code de l'environnement**.

Chaque signataire ou contributeur conserve le droit d'adresser séparément, par voie électronique ou courrier, une confirmation de soutien au présent mémoire collectif à l'attention du commissaire enquêteur.



Marion Launay